



BAKOM	
13. DEZ. 2012	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
MP	X
IR	
TC	
AF	
FM	

Office fédéral de la communication --OFCOM
A l'att. Mme Carole Winistörfer-Gerber
Rue de l'Avenir 44
2501 BIENNE

Lausanne, le 12 décembre 2012

Concerne : Révision partielle de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision

Madame,

Nous vous remercions de votre invitation à participer à la consultation concernant l'objet susmentionné et la possibilité que pourrait octroyer le Conseil fédéral aux diffuseurs régionaux au bénéfice d'une concession de diffuser leurs programmes en dehors de leur zone de desserte.

« La Télé » / Vaud Fribourg TV SA salue cette initiative qu'elle juge indispensable au bon développement des chaînes de télévision régionales suisses à l'heure de l'évolution de la consommation des médias de masse sur l'internet et sur les plates-formes numériques interactives en général. « La Télé » trouverait toutefois judicieux de supprimer totalement l'obligation de restreindre la diffusion à la zone de desserte, tous supports confondus et dès à présent, le séquençage de la suppression de la restriction étant compliquée à gérer pour les médias concernés (numérique d'abord puis analogique aussi puis...).

Ceci étant précisé, « La Télé » soutient fermement cette révision partielle de l'ORTV qu'elle appelle de ses vœux depuis de nombreux mois et félicite l'OFCOM pour sa réactivité et son dynamisme en la matière.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente position, nous vous adressons, Madame, nos salutations les plus cordiales.

Philippe Sordet - Président du Conseil

Christophe Rasch - CEO